

RAPPORT POUR LE DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES- EXERCICE BUDGETAIRE 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2024

Préambule

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants. La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre,
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,
- La présentation des engagements pluriannuels,
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Le débat d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Au-delà de cette obligation légale, l'examen du rapport d'orientation budgétaire apparaît comme un moment privilégié pour présenter la stratégie financière de la collectivité et définir les priorités de la Ville pour les années à venir, qui se traduiront par des engagements financiers fixés lors du vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire constitue donc la première étape qui permet d'informer les conseillers municipaux des priorités qui préfigureront dans le budget primitif 2024. Il est aussi l'occasion de discuter sur l'évolution financière de la commune, en tenant compte des projets ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Le Budget Primitif 2024 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2024, ainsi que la situation financière locale.

INTRODUCTION

L'enchaînement tragique des crises, conflits et bouleversements géopolitiques actuels (pandémie de la Covid, guerre en Ukraine, reprise du conflit israélo-palestinien, accélération du dérèglement climatique...) constituent autant de menaces concrètes sur l'économie mondiale, dont les conséquences sont multiples : envolée des coûts de l'énergie, hausse des carburants, inflation globalisée, renchérissement de l'accès au crédit, ralentissement du marché immobilier...

Cette situation internationale a des conséquences en France, le contexte très dégradé et extrêmement incertain pèse lourdement, depuis plus de 3 ans maintenant, sur l'ensemble des acteurs économiques (entreprises, administrations publiques, associations, ménages...). Pour les seules collectivités, l'équation budgétaire devient chaque année un peu plus complexe, l'Etat continuant de s'appuyer par ailleurs sur elles pour réduire la dépense publique nationale.

Dans ce climat très incertain, qui invite à la plus grande prudence, la municipalité a élaboré son budget pour l'année 2024, en réaffirmant sa volonté de ne pas augmenter ses taux de fiscalité pour ne pas alourdir la pression fiscale sur ses habitants et entreprises, tout en continuant de se désendetter pour ne pas hypothéquer l'avenir.

Consciente que sa situation financière, reste malgré tout fragile, elle élaborera en parallèle un nouveau plan d'économies pour contenir ses dépenses de fonctionnement, très largement grevées par le contexte inflationniste et les mesures décidées unilatéralement par l'État, sans compensations associées, afin de préserver au maximum sa capacité à porter les investissements indispensables aux Muriatains.

Il existe plusieurs hypothèses de solutions afin de faire les meilleurs choix pour notre commune à partir des enjeux qui nous sont imposés. Le budget 2024 de la Ville sera élaboré sur la base d'hypothèses réalistes et raisonnables de recettes, avec la volonté de contenir les effets de ce contexte inflationniste sur nos dépenses de fonctionnement.

I – LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

A. Le contexte économique international : une croissance modérée en 2024

Selon l'OCDE, l'économie mondiale s'est montrée plus résiliente que prévu au premier semestre de 2023, mais les perspectives de croissance restent moroses. En 2024, la croissance mondiale devrait être inférieure à celle observée en 2023, compte tenu de la matérialisation progressive des effets des politiques monétaires et de la reprise plus faible que prévu enregistrée en Chine. L'inflation pourrait de nouveau s'avérer plus persistante qu'anticipé, dans la mesure où les marchés de l'énergie et des produits alimentaires pourraient encore subir des perturbations. Un ralentissement plus marqué de l'activité en Chine freinerait davantage la croissance partout dans le monde. La dette publique reste élevée dans de nombreux pays.

En ce qui concerne l'inflation, elle sera plus forte que prévue, et, côté BCE, plus durable, l'institution ne voyant pas de retour à sa cible statutaire de 2,0% avant 2025 voire 2026. Fortes de ce constat et de ces anticipations, dont une partie reste exogène aux décisions monétaires (guerre en Ukraine, situation économique chinoise ou encore décisions des pays membres de l'OPEP), les principales banques centrales ont démarré une restriction monétaire rapide et brutale dans l'objectif de contenir la hausse des prix. L'inflation a nettement reflué en 2023 par rapport à ses pics de 2022, tant aux États-Unis où elle tend vers 3,7% en août 2023 qu'en zone Euro où elle est descendue à 5,2% en août 2023 – avec de fortes disparités selon les États membres cependant.

Pour les années post-2024, la croissance mondiale resterait timide selon les prévisions du FMI, avec +3,2% en 2025-2026 et +3,1% en 2027. Elle serait toujours portée par les économies émergentes et en développement qui compenseraient la faible reprise prévue dans les économies avancées.

B. Le contexte économique national

Au niveau national ensuite, les prévisions macro-économiques du projet de loi de finances (PLF) pour 2024 tablent sur une croissance à + 1,4 %, et un reflux notable de l'inflation qui s'établirait à + 2,6 %. En 2024, le solde public s'améliorera par rapport à 2023 et atteindrait – 4,4 % du PIB, conformément au Programme de stabilité 2023-2027.

Avec une prévision de croissance établie à 1,4 %, l'amélioration du solde s'expliquerait principalement par la sortie progressive des mesures temporaires de lutte contre la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien aux plus fragiles. La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à horizon 2027. Les collectivités locales seront également associées à cette maîtrise des dépenses, avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5 % à l'inflation.

II – DECRYPTAGE DE LA LOI DE FINANCES 2024 (LFP 2024)

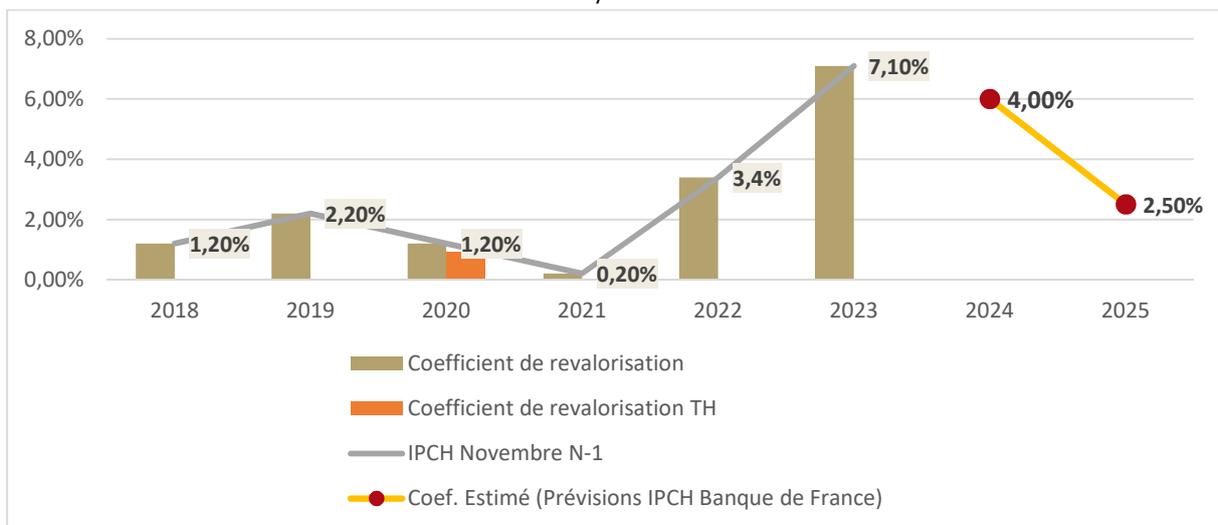
Afin de tenir l'objectif de retour au déficit public sous le seuil des 3%, le gouvernement prévoit une limitation de la progression de la dépense publique entre 2022 et 2027.

Cette maîtrise sera partagée par l'ensemble des administrations publiques et l'effort demandé aux collectivités locales est particulièrement lourd puisque l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement devrait être inférieure à l'inflation diminuée de 0,5 point. Cet effort est demandé, alors même qu'un certain nombre de décisions prises par l'État ont un impact direct sur les finances locales, sans que leurs effets soient compensés.

A. Sur la fiscalité locale directe

Les recettes fiscales progressent quant à elles avec une prévision de revalorisation de 4,0% en 2024 des bases de la TFPB décidé par l'État. L'anticipation d'un glissement de l'IPCH de novembre 2022 à novembre 2023 est estimée entre 4% et 4,3%. Les bases de la taxe foncières ont connu une hausse de 14,5 % en 3 ans (3,4% en 2022, 7,1% en 2023, 4% en 2024).

Evolution des bases d'imposition des taxes foncières



B. Sur les concours financiers de l'Etat

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) serait valorisé de 0,2 Md€ (+0,8%), soit 27,1 Md€ en 2024. Le gouvernement a décidé cette année encore d'abonder plus que d'habitude l'enveloppe globale de la DGF du bloc communal, avec un abondement à hauteur de 220 M€, répartis pour 100M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR), et notamment 60% sur sa fraction « péréquation », pour 90M€ sur la dotation de solidarité urbaine (DSU) sans écrêter la dotation forfaitaire (DF) pour les communes qui se voit abondée de 90M€ au total, 60M€ écrêtés sur la dotation de compensation (DC) étant ajoutés aux 30M€ mentionnés précédemment.

La dotation nationale de péréquation (DNP) voit une garantie de sortie être instaurée sur sa part majoration la première année de sortie d'éligibilité à cette part, à hauteur de 50% du montant perçu au titre de cette part l'année précédente. La progression de la péréquation verticale bénéficie aux communes confrontées à faible niveau de ressources ou à des charges importantes, au travers des mécanismes que sont la dotation de solidarité urbaine (DSU), la dotation de solidarité rurale (DSR). Ces mécanismes atteindront un niveau historiquement haut en 2024 alors même qu'ils avaient déjà connu une augmentation sensible sur le précédent quinquennat. Ces progressions ont des impacts positifs pour un territoire comme celui des Mureaux.

Le périmètre du FCTVA est étendu aux dépenses liées à l'aménagement de terrains. Une rallonge de 250 M€ est budgétée pour financer cette extension. Pour rappel, le gouvernement avait discrètement sorties ces dépenses de l'assiette il y a 2 ans, en même temps que les achats et renouvellement de logiciels informatiques qui, elles, en revanche, demeurent exclus.

Enfin, la dotation pour titres sécurisés (DTS) pourrait, quant à elle, progresser de + 47,6 M€ pour atteindre 100 M€.

Du côté du soutien à l'investissement local, l'Etat, à travers son projet de Loi de finances pour 2024, continue de « verdir » ses aides financières. Le « fonds vert » est ainsi annoncé en hausse de +1 Md€. Toutefois, sur les 2,5 Md€ d'aides annoncées, il n'est prévu qu'1,1 Md€ de « crédits de paiement » (aides réellement versées), qui seront fléchés en priorité vers les rénovations d'écoles et l'industrie. Les autres dotations d'investissement (DSIL, DETR, DPV et DSID) sont quant à elles maintenues à 2Md€ (mais seulement 1,8 Md€ de crédits de paiement), l'Etat renforçant au passage la part de financement consacré à la transition écologique : 30% des projets pour la DSIL, 25% pour la DSID et 20% pour la DETR. En parallèle, une DSIL exceptionnelle « plan de relance » est annoncée (111 M€).

III-SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA VILLE QUI SE MAINTIENT MALGRE UN CONTEXTE INFLATIONNISTE INCERTAIN

Conséquence directe des aléas budgétaires (crise de l'énergie, revalorisation nationale du point d'indice de la fonction publique, inflation générale...) rencontrés au cours de l'année 2023, cette évolution du résultat de clôture n'a toutefois pas remis en cause à court terme la santé financière de la Ville. Les ratios de gestion de la Ville demeurent en effet structurellement équilibrés après plusieurs années consacrées au désendettement et à la rationalisation de l'emploi des crédits.

A. Les épargnes (en Euros)

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Enfin, l'épargne nette est égale à l'épargne brute dont on soustrait le remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.

Sur la période, les épargnes ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous (en €uros) :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (Prévisionnel)
Epargne brute	7 895 191	6 922 325	9 013 193	5 694 174
Taux d'épargne brute (en %)	13,60	11,68	14,09	9,06
Taux épargne nette	2 897 900	2 030 060	4 156 663	1 278 276

Depuis 2020, la Ville des Mureaux respecte ce critère. L'épargne nette est redevenue positive en 2020 consécutivement aux efforts de gestion réalisés par la Ville. Pour ce faire, les dépenses et les recettes de fonctionnement de la Ville ont été optimisées. La tendance à la baisse s'est confirmée en 2021 et 2023. Les fortes augmentations subies tant sur les dépenses de personnel que sur les fluides et les contrats ou encore les charges d'intérêt avec une remontée des taux ont contribué à la dégradation des niveaux d'épargne. Néanmoins, l'autofinancement dégagé par le budget de la Ville permet de contribuer au financement des dépenses d'investissement sans recourir à un endettement trop important.

B. Une gestion maîtrisée de l'endettement afin de conforter le financement des investissements du mandat

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (Prévisionnel)
Encours au 31 décembre	73 636 154	68 569 549	63 538 679	63 148 441
Ratio de désendettement	9,33 ans	9,91 ans	7,05 ans	11,09 ans

L'année 2023 se caractérise à nouveau par une baisse modérée de l'endettement soit un montant au 31 décembre 2023 de 63 148 441€.

IV- ORIENTATIONS ET DECISIONS MAJEURES DU BUDGET PRIMITIF 2024

Les préparations budgétaires 2024 s'engagent dans un contexte qui, précédemment impacté par les baisses de dotations, puis par des vagues épidémiques, subit depuis 2022 une crise internationale dont les conséquences sociales, environnementales et économiques sont considérables.

La tendance fortement inflationniste qui porte sur tous les secteurs d'activités et notamment sur celui des énergies, touche non seulement les ménages mais aussi les entreprises, les collectivités et leurs délégataires comme la Ville des Mureaux. Pour rappel, après avoir atteint 5,2% en 2023, ce

sont 2,6 % en 2024 et 1,9 % en 2025 qui sont aujourd'hui annoncés avec une forte incertitude liée notamment à l'évolution de la situation géopolitique. Pour 2023, ce haut niveau d'inflation a atténué les efforts significatifs menés depuis plusieurs exercices en ce qui concerne les charges à caractère général. Il en va de même pour le budget ressources humaines qui a dû absorber les dépenses supplémentaires induites par les mesures nécessaires pour lutter contre les pertes de pouvoir d'achat des agents publics liées à ce contexte.

Ainsi, pour ces seules dépenses de personnel, le projet de budget 2024 de la collectivité devra prendre en compte et intégrer les revalorisations successives des traitements des agents de la Fonction Publique (Revalorisation successive du point d'indice des fonctionnaires, mise en place d'une prime de pouvoir d'achat pour les agents les plus touchés par l'inflation et ajout de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents). Il est rappelé que ces mesures décidées par le Gouvernement n'ont pas fait et ne feront pas l'objet de compensations à destination des collectivités. Ces décisions nécessaires qui sont prises par l'État ont un impact significatif sur les collectivités sans aucune contrepartie, l'État décide, les collectivités payent. Le coût de l'ensemble de ces dispositions est d'ores et déjà estimé à plus de 400 000€ pour l'exercice 2024.

Le projet de budget 2024 de la collectivité devra également intégrer les dépenses de fournitures d'énergie et plus largement une inflation qui demeure très élevée au niveau des marchés et contrats. La collectivité doit donc se préparer à une nouvelle baisse de ses ressources sur les exercices à venir sans pour autant abandonner les principes affirmés par les élus :

- ⇒ Poursuivre la réduction du volume des consommations énergétiques, fluides et autres achats, dans le cadre d'une démarche de sobriété permettant de contenir voire réduire les dépenses concernées,
- ⇒ Intégrer les effets sur la masse salariale de la revalorisation du point d'indice et de plusieurs catégories d'agents et veiller à les absorber au mieux grâce à une gestion dynamique des emplois et des compétences, permettant une gestion maîtrisée des dépenses de personnel,
- ⇒ Réfléchir à l'ensemble des actions municipales existantes, pour s'interroger sur leur poursuite ou leur suppression, la diminution de leur coût en cas de maintien, et dans cette hypothèse la modification éventuelle de leur contenu tout en maintenant la qualité du service rendu,
- ⇒ Continuer de mettre en œuvre les nouveaux engagements du mandat, à un rythme et selon des formats compatibles avec le contexte budgétaire actuel.

C'est à ces conditions que nous maintiendrons une ville à vivre dans ce contexte, préserver durablement son offre de services publics de qualité et garantir un développement équilibré de son territoire, tout en maintenant une situation financière saine et pérenne. Sur ces bases ambitieuses et sérieuses, les grandes orientations des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget 2024 sont mises en cohérence avec ces priorités.

V- LES PREVISIONS DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2024

La hausse du budget de fonctionnement devra être maîtrisée. Au titre de la section de fonctionnement, la Ville a toujours eu pour objectif de prévenir l'effet de ciseaux (progression plus rapide des dépenses que des recettes) et dégager ainsi un autofinancement satisfaisant, servant à financer son programme d'investissement. Cette année encore, compte tenu du contexte économique déjà décrit, atteindre cet objectif relèvera du défi et nécessitera des choix de gestion plus rigoureux que jamais. Il est précisé que certains éléments fiscaux ne seront connus que plus tard et qu'à ce stade de la préparation budgétaire des inconnues persistent.

Libellé des chapitres	BP 2023	BP 2024	Variation BP23/BP24	
			(en €)	(en %)
Atténuation de charges (chap. 013)	760 000	800 000	40 000	5%
Produits des services (chap. 70)	3 017 388	3 300 000	282 612	9%
Impôts et taxes (chap. 73)	34 025 000	34 500 000	475 000	1%
Dotations et participations (Chap. 74)	23 093 138	23 700 000	606 862	3%
Autres produits de gestion courante (chap. 75)	619 851	650 000	30 149	2%
Total des recettes réelles de fonctionnement	61 515 377	62 950 000	1 434 623	2%

A. Les recettes de la section de fonctionnement dépendantes de la fiscalité et suspendues aux décisions de l'Etat

Il s'agit essentiel de la fiscalité et des concours financiers de l'Etat. La fiscalité, dépendant de la conjoncture : les taux seront inchangés, mais une hausse estimée à 4% est attendue sous l'effet de la revalorisation des bases indexée sur l'inflation.

Concernant les concours de l'Etat : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes est stabilisée pour cette année et les dotations de péréquation verticale (DSU et DNP) seront en hausse.

1. Les produits des services et du domaine (Chap.70)

Concernant la tarification et le subventionnement des services municipaux, la ville propose aux habitants des services qui peuvent donner lieu à une participation financière, calculée le plus souvent en fonction des revenus et de la situation familiale. Il s'agit principalement des services liés à la petite enfance, au périscolaire et à la culture. En 2023, ces tarifs ont été revalorisés pour tenir compte du coût de la vie à hauteur de 5%. Ces tarifications doivent toujours être mises en relation avec la situation sociale de la population afin de garantir un service public accessible à tous.

2. La fiscalité locale (Chap.73)

Cette année encore et conformément aux engagements de l'équipe municipale, la ville n'augmentera pas les taux d'imposition. Par contre le taux de revalorisation des bases d'imposition qui est automatiquement fixé par le gouvernement en référence à l'évolution de l'inflation constatée entre novembre N-2 et novembre N-1, va subir une hausse. Pour 2024, il devrait donc être de l'ordre de 4,0%. Pour cet élément, le projet de budget sera bâti sur un montant des impositions communales en prenant compte de la revalorisation des bases.

Compte tenu du contexte économique peu propice aux ventes immobilières (prix et taux d'intérêts élevés, conditions d'accès aux crédits durcies, incertitudes...), les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), déjà en léger repli sur le second semestre 2023, sont prudemment attendus à nouveau en baisse en 2024. Ils pourraient redescendre en dessous des 600 000€ et retrouver des niveaux comparables à ceux du début du mandat.

La dotation correspondant au Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) a représenté un montant de 2 778 451€ en 2023 pour la commune. En attente des modalités de répartition soumises à la décision du Comité des Finances Locales et devant intervenir au cours du 2^{ème} trimestre de l'année, le montant du FSRIF 2024 sera inscrit au même montant que celui perçu en 2023.

Les recettes fiscales provenant de la CU-GPSEO sont en baisse par rapport à 2023. Pour rappel, l'attribution de compensation (AC) est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre communes et EPCI. Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI et ses communes membres. Depuis le 1^{er} janvier 2024, la part correspondant à la moyenne historique des produits de la taxe d'aménagement (TA) et de la taxe locale d'équipement (TLE) perçue par les communes, est retiré des évaluations de charges voirie (-272 485,99€). L'attribution de compensation sera en 2024 (7 627 141€).

Aussi, il faut prendre en compte pour la population muriautine la baisse de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM) décidée par la CU-GPSEO qui aura un impact favorable.

3. Les dotations et contributions (Chap.74)

L'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement bénéficiera encore cette année d'une légère augmentation.

- ✓ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes qui comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU et DNP) évolue en fonction de deux facteurs :
 - un éventuel écrêtement appliqué aux communes dont la richesse fiscale est la plus importante;
 - la variation de population entre deux exercices (population DGF) qui est intégrée.

En euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024 (Prévisionnel)
Dotation forfaitaire	2 944 941	2 847 527	2 741 558	2 778 451	2 800 000
Dotation de solidarité urbaine	8 775 543	9 043 657	9 321 762	9 594 979	9 600 000

Pour 2024, les montants seront en légère hausse par rapport à 2023.

- ✓ La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) Le montant de DCRTP prévu au budget s'établit à environ 912 232€.
- ✓ Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) Le FDPTP est un fonds géré par le conseil départemental qui répartit le montant entre les communes du territoire selon des critères des richesses fiscales. Les FDPTP est une ressource qui est prévue à la même hauteur que l'année dernière de 1 500 000€.

4. Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement ne représentent qu'une proportion plus réduite des ressources de la Ville. Au stade des orientations budgétaires, elles sont estimées à 3 800 000€. La présentation du Budget Primitif 2024, en mars 2024, permettra d'adapter cette prévision et de détailler les évolutions significatives.

Aussi, nous devons prendre en compte les autres recettes de fonctionnement issus de contrats établis entre la collectivité et ses partenaires institutionnels que nous devons renforcer et poursuivre, notamment avec l'État et la Préfecture.

Les recettes issues des subventions font l'objet d'une attention toute particulière. La collectivité travaille continuellement à la recherche de subventions pour ses projets et candidate systématiquement aux programmes de subventionnements et de financements pour ses projets.

B. Les dépenses de la section de fonctionnement en hausse mais maîtrisées

Face aux contraintes des recettes et à une augmentation des charges, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est une priorité. Les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'établir à 58 335 000€, en augmentation par rapport au BP 2023.

A compter du 1er janvier 2024, les compétences propreté et espaces verts seront directement gérées par la commune. Cette décision forte a pour objectif, en reprenant la main, de pouvoir agir directement au plus près des Muriatins et avoir un traitement homogène sur le territoire gage de cohérence et de qualité de prestations maîtrisées. Les équipes pourront ainsi intervenir sur l'ensemble du territoire en se coordonnant plus aisément. Avec une vision globale et unique, la

gestion en sera facilitée avec la nécessité d'apporter un service de qualité tant demandé par les habitants. À cet effet, tant les ressources techniques en matériels qu'humaines en recrutements ont été prévus sur le budget. Sur présentation de facture la communauté urbaine nous remboursera les dépenses effectuées à hauteur des attributions de compensations que nous leur versons pour ces compétences que nous récupérons.

Libellé des chapitres	BP 2023	BP 2024	Variation BP23/BP24	
			(en €)	(en %)
Charges à caractère général (chap. 011)	15 799 013	15 600 000	-199 013	-1%
Charges du personnel (chap. 012)	35 818 000	36 200 000	+382 000	1%
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	4 144 674	4 400 000	+255 326	6%
Charges financières (Chap. 66)	2 059 600	2 115 000	+55 400	3%
Charges exceptionnelles (chap. 67)	263 092	20 000	-243 092	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	58 084 379	58 335 000	250 621	+0,43%

1. L'évolution des dépenses courantes : les charges à caractère général (011)

Second poste budgétaire en dépenses, les charges à caractères générales seront en augmentation sur le budget 2024. Cette augmentation est la conséquence de la reprise des compétences exercées auparavant par GPS&O et de l'augmentation de la participation de la ville pour la restauration scolaire notamment mais aussi pour les autres contrats de manière globale.

Parmi les principales évolutions de ce chapitre, on peut relever :

- L'augmentation des fluides (eau, gaz, électricité, carburants, fioul,...) du fait du contexte d'inflation des prix,
- Les assurances,
- La hausse des couts de locations des matériels (copieurs, défibrillateurs, cars, nacelles,...),
- La hausse du coût du ménage,
- La hausse des frais de gardiennage,
- La prise en compte de l'ouverture du pôle Léo Lagrange.

La municipalité, prenant en compte la légère hausse du niveau des recettes et la hausse des coûts des dépenses de fonctionnement, s'est imposée un effort de maîtrise de ses charges à caractère général tout en préservant un haut niveau de service public dans tous les domaines.

2. Les charges du personnel : chapitre (012)

Présentation de la structure :

Budget de la masse salariale 2023 : 35 818 000€ (chapitre 012)

Augmentation prévisionnelle en 2024 de 1% par rapport BP 2023.

Les dépenses sont stables malgré les différentes hausses constatées, l'effort constaté en 2023 doit être poursuivi.

✚ Effectifs au 1er janvier 2024 :

⇒ Effectifs titulaires et contractuels permanents (hors vacataires)

Effectifs permanents au 1er janvier 2023 : 723 (dont 503 agents titulaires, 43 agents en CDI et 177 agents en CDD).

⇒ Répartitions des effectifs au 1er janvier 2024

POPULATION 2024	Pourcentage de répartition
Assistants maternelles	2 %
Contractuel	19 %
Titulaire	49 %
Vacataires, Apprentis, contrats aidés...	30 %

✚ Evolution des dépenses :

⇒ Les dépenses liées au statut pour 2024 :

Augmentation du SMIC de 1.13% au 1er janvier 2024 par rapport au 1er mai 2023 : soit un coût de 45 800€ et un taux horaire de 11.65€ au lieu de 11.52€,

Impact de l'augmentation des indice (+5 points) : 308 000€ coût chargé,

Avancement d'échelon, avancement de grade et promotion : 95 000€ coût chargé,

Prime garantie individuelle du pouvoir d'achat GIPA : 65 000€ si reconduite par le gouvernement

Mise en place au 1^{er} janvier du Forfait Mobilité Durable : coût 22 500€

⇒ Les variations de charges pour 2024 :

Augmentation de la cotisation assurance vieillesse de 1.90% à 2.02% au 1^{er} janvier 2024: coût 8 500€

Augmentation du remboursement des titres de transport de 50% à 75% au 1^{er} septembre 2023 : coût 10 000€

Diminution du taux Accident de travail de 1.49% à 1.29% au 1^{er} janvier 2024 : diminution en valeur de 14 000€

✚ Les recrutements pour 2024 :

Il est envisagé de créer un poste d'assistant(e) de projet cœur de ville (catégorie B).

Chaque départ fera l'objet d'une analyse afin d'envisager le remplacement, la transformation ou la suppression du poste en fonction des organisations de services.

✚ Les départs en retraite pour 2024 :

Les départs en retraite connus à ce jour sont au nombre de 3 mais ce nombre peut évoluer car un certain nombre d'agents sont en cours de calcul de leur retraite.

✚ Apprentissage pour 2024 :

Les coûts de formation ne sont pas pris en charge par le CNFPT pour les apprentis recrutés pour l'année scolaire 2023-2024. 22 apprentis sont actuellement sous contrat.

✚ Bilan des dossiers portés en 2023 :

⇒ Elections professionnelles

Les élections des représentants du personnel se sont déroulées le 16 mars 2023. Le scrutin, prévu initialement le 8 décembre 2022 a été reporté car les dommages subis par la cyberattaque n'ont pas permis de mener les opérations électorales dans les contraintes réglementaires exigées. S'en est suivi la mise en place des instances paritaires et du protocole d'exercice du droit syndical.

⇒ Santé, sécurité et conditions de travail

Des actions de sensibilisations aux risques professionnels et plus particulièrement « gestes et postures », équipements de protection individuelle et risque chimique ont été réalisées en immersion sur le terrain auprès des agents des espaces verts et de la propreté.

Parallèlement, le service santé, sécurité et conditions de travail a poursuivi et renforcé ses actions en matière d'aménagements des postes de travail, soit en prévention ou sur préconisation du médecin du travail ou lorsque la situation le nécessite (ex. problème de sécurité suite à un accident du travail ou constat lors des visites d'unité de travail). Cela passe par des adaptations de la fiche de poste ou techniques (ex. fauteuil, chariot ergonomique...).

⇒ Handicap :

Le service Santé, sécurité et conditions de travail a poursuivi le travail engagé de recensement, mise à jour des dossiers des agents en situation de handicap. Aujourd'hui, la collectivité répond à l'obligation d'emploi de 6%. Les données ont fait l'objet d'un examen minutieux qui a permis de lever les incohérences soulevées par le FIPHFP et ainsi éviter les pénalités réclamées dans un premier temps.

Le DuoDay, au-delà de son propos initial d'inclusion, favorise le travail en réseau et développe la créativité en matière d'emploi. Cette année, les agents de collectivité ont été largement associés à ce projet. Ils ont été sollicités pour accueillir, sur une journée, des jeunes venant de l'IME et l'ULIS VAUCANSON. Les agents se sont largement emparés de ce projet ce qui a permis d'accueillir plus

d'une trentaine de jeunes. Cet élan a également permis à certains de poursuivre leur parcours de formation au sein de la collectivité. Pour accompagner les agents de la collectivité, le service Santé, Sécurité et Conditions de travail a proposé deux sessions de sensibilisation au handicap.

⇒ Prévention des risques psychosociaux :

La collectivité a lancé en juin 2023 la démarche d'évaluation des risques psychosociaux par le lancement du diagnostic RPS.

Des réunions de présentation de la démarche ont eu lieu auprès des agents de la collectivité, ils ont été invités ensuite à renseigner un questionnaire en ligne pour mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail (GOLLAC). Des entretiens collectifs à la rentrée de septembre ont permis d'affiner les données issues du questionnaire. Les travaux de restitution sont prévus en janvier 2024.

⇒ Santé

Le médecin du travail et l'infirmière en santé au travail (IST) ont poursuivi le travail engagé sur la collectivité. L'arrivée de l'IST a permis d'augmenter le nombre de créneaux pour le suivi médical des agents de la collectivité.

⇒ Non-discrimination

Des actions de sensibilisation à la non-discrimination ont été proposées en CODIR élargi et aux représentants du personnel siégeant à la F3SCT. Elles se sont déroulées sous forme scénettes enrichies d'apport réglementaires et d'outils pédagogiques

⇒ Les lignes directrices de gestion (LDG) :

Les LDG définissent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité, qui détermine les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de la collectivité territoriale, compte tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences. Elles fixent, sans préjudice du pouvoir d'appréciation de l'autorité compétente en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général, les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours, à compter du 1er janvier 2021.

Elles ont été révisées en janvier 2024 sur le volet avancement de grade et promotion interne avec un barème modifié.

⇒ Prime Pouvoir d'Achat :

Une indemnité de prime de pouvoir d'achat a été versée à 568 agents de la Collectivité. Le coût de cette application du décret n°2023-1006 du 31 Octobre 2023 a été de 169 000€.

✚ Projets RH 2024:

⇒ Santé, sécurité et conditions de travail

- Prévention des risques professionnels :

Les actions de sensibilisation aux risques professionnels se poursuivront. Elles seront orientées vers la sécurité au travail et plus particulièrement le port et l'entretien des équipements de protection individuelle. La prévention de l'apparition des troubles musculo-squelettiques sera renforcée par études de poste de travail et actions de prévention.

- Risques psychosociaux :

La présentation des travaux menés par le CIG dans le cadre de l'élaboration du diagnostic sera suivie de la co-construction du plan d'actions qui en découle et de sa mise en œuvre.

- Lutte contre les discriminations :

Les travaux engagés auprès du CODIR et des représentants du personnel se poursuivront par un renforcement des connaissances acquises et des sensibilisations auprès des agents de la collectivité.

- Agents en situation de handicap :

Pour poursuivre l'action enclenchée en 2021 par la formation de 6 référents handicap au sein de la collectivité, la collectivité poursuit son engagement dans l'élaboration d'une politique handicap. Les travaux et aménagements de poste seront renforcés en lien avec le service de médecine du travail et les organismes compétents.

Les retours de journée du DuoDay ont fait émerger la nécessité d'accompagner les agents de la collectivité amenés à encadrer des personnes en situation de handicap et le besoin, pour les structures d'origine, de permettre à des personnes de poursuivre des formations en immersion par une offre variée. Le partenariat et les actions d'accompagnement seront renforcés.

- Santé au travail :

Le suivi et l'accompagnement des agents seront renforcés par le développement des actions en milieu du travail.

✚ Dialogue social – instances paritaires :

⇒ Protection santé des agents

La ville des Mureaux n'a pas souhaité attendre le 1er janvier 2026, comme la loi du 17 février 2021 l'en oblige, pour instaurer une participation employeur aux contrats de santé de ses agents. En effet,

une réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics vise un alignement progressif des dispositions qui s'appliquent au privé.

En 2022 la Ville a participé à hauteur de 7% du montant annuel des contrats de santé des agents qui ont souscrit à une mutuelle labellisée. Cette participation a été réévaluée à 15 % sur 2023.

En 2024, un projet de conventionnement avec le CIG devrait être mis en œuvre. Le montant de la participation de la collectivité resterait inchangé mais les agents bénéficieraient de tarifs et de prestations plus avantageux.

3. Les subventions et contributions : chapitre (65)

Ce chapitre regroupe principalement les subventions de fonctionnement versées aux associations, au CCAS et les participations aux syndicats intercommunaux et participent à l'effort de la stabilisation des dépenses. L'effort global de la ville en faveur du secteur associatif sur la partie des subventions de fonctionnement récurrente sera maintenu pour 2024.

Il est à noter au-delà des subventions versées aux associations, la part que la ville engage, via les diverses mises à disposition de locaux, qui représente des charges de fluides et d'équipements.

4. Les frais financiers : chapitre (66)

Les charges financières pour 2024 s'établiront à 2 155 000€ compte tenu de la revalorisation du taux du livret A et conformément à l'échéancier de remboursement de la dette.

En euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024 (Prévisionnel)
Intérêts de la dette en €	1 504 480	1 369 768	1 373 076	1 892 482	2 155 000

VI – UN BUDGET D'INVESTISSEMENT CONSEQUENT POUR 2024

Malgré la situation financière très saine de la Ville, le contexte mondial de bouleversement géopolitique, climatique, économique et énergétique l'oblige à adapter les règles indicatives prudentielles qu'elle s'est fixée pour le financement de ses investissements, afin de ne pas dégrader la santé financière de la collectivité.

Les dépenses de la section d'investissement regroupent les dépenses d'équipement (études, achats, travaux, constructions, subventions...) et celles dites financières (remboursement de la dette).

L'investissement participe au dynamisme du territoire, transforme durablement la Ville, cité écologique et solidaire, ainsi que ses services, et répond aux préoccupations des habitants dans leur

quotidien. L'objectif pour 2024 est donc de maintenir une section d'investissement d'un niveau équivalent à celui de 2023. Il devra cependant être ajusté à l'obligation d'équilibrer cette section, dont les recettes – et particulièrement l'emprunt – ne peuvent être la seule variable.

Les investissements 2024 traduiront les priorités politiques de la Municipalité et honoreront les engagements pris en 2020, dont beaucoup sont d'ores et déjà lancés.

En 2024, comme en 2023, plus de la moitié des dépenses d'équipement sera consacrée aux travaux, aux fonds de concours, suivie par les études et les acquisitions de matériel et d'équipements (sécurité, informatique, restauration, écoles, sports, etc.). Parmi les principaux chantiers prévus, on trouvera la finalisation des travaux de construction du Pole Léo Lagrange.

A. Les opérations d'équipement « Projets »

Les opérations d'équipement dites « projet » correspondent à des projets d'envergure dont la réalisation peut s'échelonner sur plusieurs exercices. Ils sont généralement adoptés en Autorisations de Programme (AP) permettant de retracer le coût global du projet financé. Leur durée de vie peut être revue en fonction de l'avancement des travaux. Le montant d'une AP projet peut être, quant à lui, révisé (à la hausse comme à la baisse) tout au long de la durée de vie de cette AP.

3 580 417€ seront consacrés à la finalisation du projet d'équipement du Pôle éducatif Léo Lagrange, qui est intégré dans le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine. Ce projet est intégré dans le programme pluriannuel AP/CP nommé « NPNRU » créé en 2019.

Cette opération, largement subventionnée par le Département (2 500 000€), la Région (392 129€), l'ANRU (580 151€) et autres subventions (698 092€), est inscrite en équilibre dépenses/recettes sur l'année 2024 pour un montant total de 4 170 371€.

B. Les investissements récurrents

Les investissements « récurrents » correspondent aux dépenses réalisées par les services, destinées à maintenir les équipements dans un bon état d'usage et permettre un bon déroulement des activités qu'ils abritent. Les enveloppes prévues pour 2024 sont les suivantes :

- La réhabilitation et le gros entretien du patrimoine de la ville. Ces dépenses seront couvertes par de l'autofinancement et diverses subventions.
- Dans ce budget, priorité sera donnée à la sécurité dans les établissements scolaires et de loisirs et dans tous les bâtiments communaux. Ces dépenses bénéficient de subvention FIPD, financement par l'Etat.
- L'entretien du patrimoine et sa réhabilitation seront également une priorité pour la maîtrise de l'énergie et le développement durable. Ces dépenses permettront d'agir également sur les dépenses de fonctionnement.

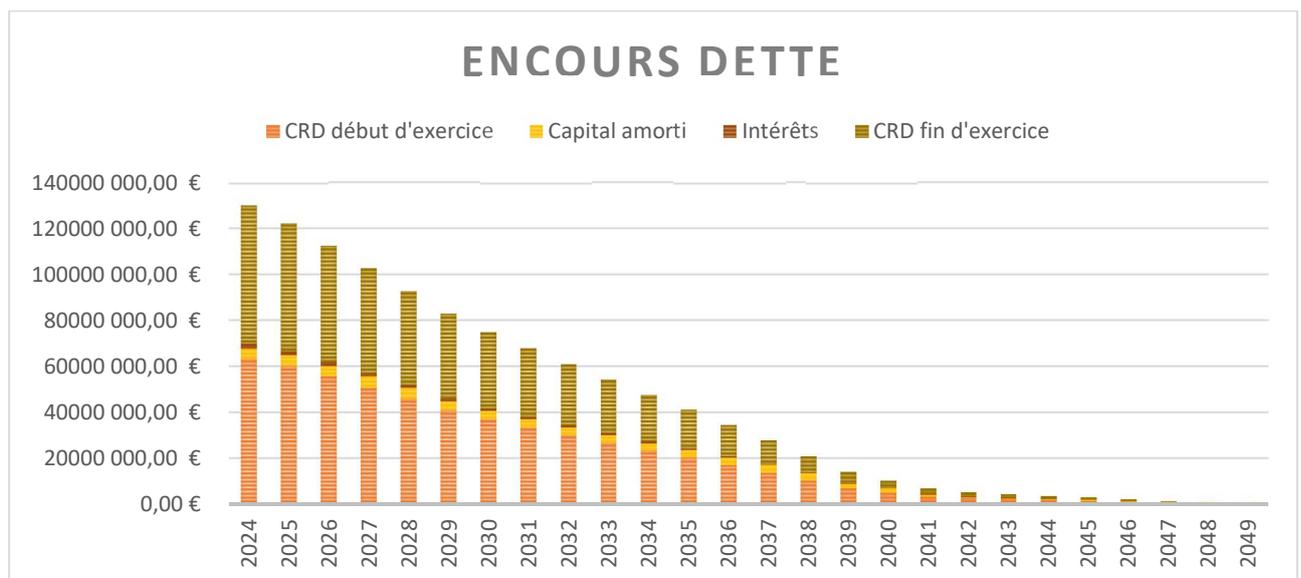
- Les cessions immobilières prévues en 2024 concernent la cession lots à construire Rue Pablo Picasso,...
- Les dépenses d'infrastructure de voirie ne sont pas oubliées mais sont réalisées par la CU qui en a la compétence depuis 2016. Leur programmation est établie conjointement avec la Commune.

VII – UNE DETTE MAITRISEE ET TOUJOURS EN DIMINUTION

Le stock de la dette au budget principal de la commune devrait s'établir à 63 148 441€ au 31 décembre 2023 contre 63 538 679€ au 31 décembre 2022, soit une baisse d'environ 390 238€ avec un taux moyen de 3,22% et une durée résiduelle de 14 ans et 3 mois. Nous avons remboursé :

- 1 821 607€ d'intérêts (Nature comptable : 66111),
- 4 415 898€ de capital sur la période (Nature comptable: 1641).

A. Evolution prévisionnelle de l'encours de dette en millions d'euros



Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2030, et la totalité de la dette sera éteinte en 2049. Au fil du temps la ville aura tenu ses engagements de maîtrise de son endettement, qui est toujours à mettre en regard des projets réalisés en direction des Muriautins. Cette politique a pour objectif de dégager des marges de manœuvre pour les investissements futurs (2026 – 2032 – 2038).

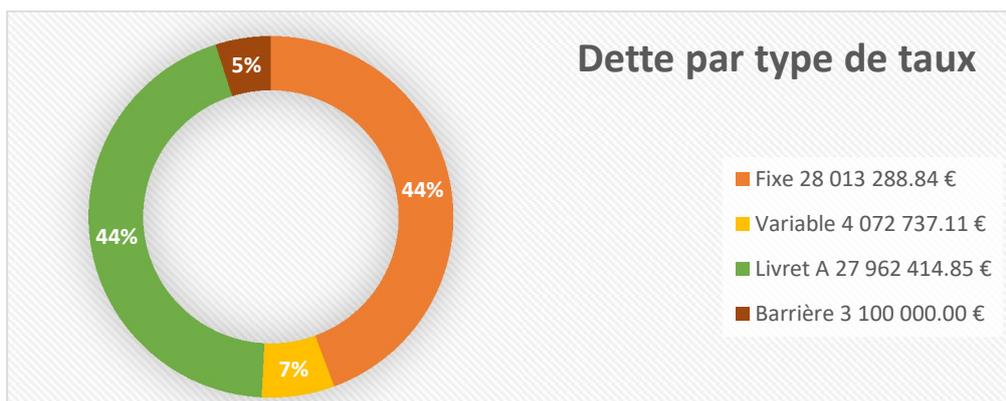
Sa durée de vie moyenne est de 7 ans et 11 mois. Les annuités baissent chaque année jusqu'en 2049. Une diminution de l'annuité améliore la capacité d'autofinancement et permet de recourir à de nouveaux emprunts sans la dégrader. À l'inverse, une annuité qui ne baisse pas signifie que tout nouveau financement viendra dégrader l'autofinancement net (toutes choses égales par ailleurs).

B. Structure de la dette

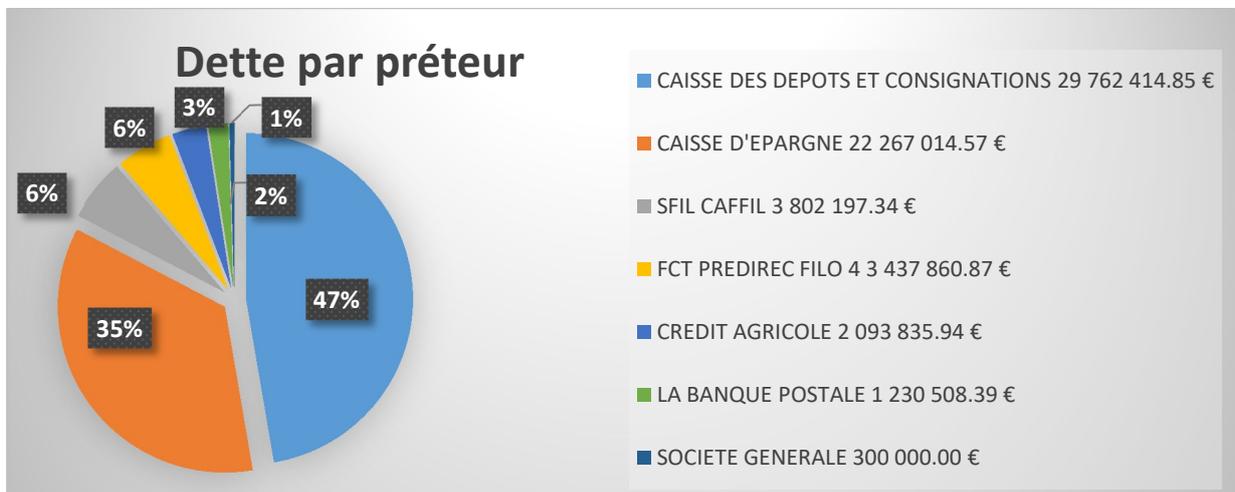
Fin 2023, 44% de l'encours de dette du budget de la Ville est constitué d'emprunt à taux fixe et 44% pour le Livret A, comprenant notamment les emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations s'appuyant sur le livret A. Les 12% restants représentent le taux « variable » et les prêts « Barrière ».

La charte de bonne conduite, dite « charte Gissler » qui consiste à classer les emprunts détenus par les collectivités en fonction de leur potentiel risque de taux, continue de faire état d'un recours à des produits très prudents. Ainsi, 94,6% de l'encours détenu en fin d'année 2023 est considéré comme non risqué (A sur l'échelle des risques de structure), étant composé d'emprunts à taux fixe ou variables simples.

 Dette par taux



 Dette par prêteur



CONCLUSION

Confrontée comme l'ensemble des collectivités locales à un contexte inflationniste, tant au niveau de la situation internationale qu'au niveau des décisions gouvernementales, et à des perspectives incertaines, la Ville des Mureaux se doit de construire un budget primitif pour 2024 guidée par sa volonté de poursuivre la mise en œuvre de ses projets pour les Muriautins, en tenant compte de plusieurs points :

- L'urgence de la transition écologique,
- La tension économique et sociale qui pèse sur tous les citoyens,
- La nécessité de rendre un service public exemplaire et accessible à tous.

Pour ce faire, de nombreuses actions ont été engagées, il appartient à l'équipe municipale d'établir des priorités en adaptant ses perspectives à long terme aux réalités immédiates et aux enjeux constatés au plus près du terrain. Une gestion maîtrisée, qui anticipe les évolutions qui ne sont pas de son ressort et cherche les solutions pour adapter son action aux enjeux contemporains. Le cap stratégique de la collectivité sera maintenu.

Dans ce contexte particulièrement dégradé et incertain, la municipalité proposera un budget 2024, à la fois prudent et volontariste, sans augmenter les impôts et tout en continuant de se désendetter. Elle poursuivra le travail sur ses marges de manœuvre afin de continuer de maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

La ville doit préserver sa capacité à financer ses investissements recentrés sur la poursuite des projets déjà lancés et ceux permettant de réduire à la fois son empreinte énergétique et ses dépenses courantes en favorisant les projets subventionnés.

Nous réaffirmons l'ambition de la ville des Mureaux d'offrir à tous un service public de qualité et accessible. La dimension sociale est au cœur de l'action municipale, nous devons avoir la capacité d'offrir à tous le même service et les mêmes chances de réussite. L'action forte de la ville en direction de la jeunesse sera poursuivie, pour l'éducation, pour l'activité et pour la santé économique de son territoire.

C'est toute la démarche de notre ambition politique qui est ici représentée par nos orientations budgétaires.

LE BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DU PROLONGEMENT DU CENTRE VILLE

Ce budget, créé en 2007, permet de retracer toutes les écritures comptables liées à la gestion de stock des lots de foncier de cette ZAC.

Tous les travaux d'aménagement de voiries sont terminés depuis 2016 et les derniers paiements correspondant aux soldes de travaux après réception définitive des ouvrages ont été réalisés en 2017.

Sur les 5 lots qui composent cette ZAC, le lot 3 a été commercialisé en 2014 pour un montant de 1.207.277 € HT. Ce lot constituait la première tranche d'un projet porté par le groupe SPIRIT et a permis d'enregistrer les premières recettes de cessions foncières sur ce budget annexe.

Le remboursement des avances de trésorerie réalisées par le budget principal depuis 2007 a commencé sur l'exercice 2014 pour un montant de 800.000 €.

Par la suite, le lot 4 a été commercialisé en 2020 pour un montant de 823.000 € HT. Ce lot constituant la deuxième tranche du projet porté par le groupe SPIRIT.

En 2020 toujours, une petite parcelle de 24m² a été cédée pour 1.200 € HT à la société REDMAN Idf dans le cadre d'un futur projet de construction de 31 logements.

Comme prévu au budget 2020, 2 parcelles ont été acquises en fin d'année 2020 pour un montant de 150.000 € hors frais d'acte. Ces dernières acquisitions de terrains doivent permettre de commercialiser à terme un nouveau lot de la ZAC (lot 2). En 2023, il restera à régler la taxe foncière de ce lot (non réalisé).

A ce jour, le montant des avances de trésorerie restant à rembourser au budget principal de la Commune s'élève à 513 270,50 €.

Pour 2024, aucun programme d'acquisitions ou cessions n'est prévu.

LE BUDGET ANNEXE DU CINEMA F. DARD - REGIE DOTEE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE

35 272 personnes ont fréquenté le cinéma Frédéric Dard en 2023 soit une hausse de +17,27% (30 078 entrées en 2022). Pour comparaison avant les restrictions sanitaires, en 2018 : 30 078 entrées et en 2019 : 41 982.

Au niveau national d'après les chiffres du CNC, les salles françaises ont enregistrées une hausse de + 18,9% soit une augmentation de +13% par rapport aux années précédentes.

2023 a été jalonnée par les succès des films tels que : « Super Mario Bros, Alibi.com 2, Les Trois Mousquetaires, 3 jours max, Miraculous, Anatomie d'une chute Le Règne animal, Barbie, Oppenheimer, Killers of the flower moon ».

En 2024, malgré un décalage de sorties de certains films lié à la grève des scénaristes aux Etats Unis, l'année devrait être riche. La diversité de l'offre étant fortement corrélée avec la fréquentation.

2024 verra aussi le début de la coordination du dispositif Ecole et cinéma des Yvelines par le cinéma Frédéric Dard. La DRAC IDF versera une subvention servant au frais inhérents à la coordination.

Dans ce contexte, il est proposé :

1. En section investissement

Le matériel de projection datant de 2011, il a été convenu de le renouveler en échelonnant les dépenses sur plusieurs exercices. En 2023, le serveur de la salle 1 a été renouvelé pour 12 000€. Il est proposé en 2024 de procéder au remplacement de la chaîne sonore de la salle 1 et du projecteur.

2. En section exploitation

Les dépenses seront ajustées en fonction des réalisations 2023, de l'inflation et des perspectives positives en termes de fréquentation. Une augmentation en dépenses de +7.5% sur les fluides et +5.42% sur les charges de personnel est attendue sur l'année 2024.

La prévision des recettes de billetterie sera de +4.3% soit 142 000€ en 2024.

Après avoir baissé la subvention en 2023 de -3.84% et avec les coûts de fonctionnement qui augmentent, le résultat 2023 estimé sera en forte baisse.

Il est demandé une augmentation de la subvention de fonctionnement de 100 000€ soit 57% par rapport à 2023. Le montant à inscrire sera de 275 000€.